CONSEIL PERMANENT DE OEA/Ser.G

 L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS CP/CAJP-3630/22 rev. 10[[1]](#footnote-1)/

 18 octobre 2022

 COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES Original: espagnol

 ET POLITIQUES

PLAN DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES

POUR LA PÉRIODE 2021-2022

(Adopté par la CAJP à sa réunion ordinaire du 10 février 2022)

**TABLE DES MATIÈRES**

[I. Établissement et membres du bureau 1](#_Toc103761408)

[II. Mandats 1](#_Toc103761409)

[III. Suivi des thèmes faisant l’objet de mandat 2](#_Toc103761410)

[IV. Événements spéciaux 2](#_Toc103761411)

[V. Négociation des projets de résolution globaux 4](#_Toc103761412)

[VI. Budget pour la période 2020-2021 4](#_Toc103761413)

[VII. Champ d'application 4](#_Toc103761414)

[VIII. Plan de travail - Mandats issus de la cinquantième-et-unième session ordinaire de l'Assemblée générale et d'autres sessions antérieures devant être examinés par la Commission des questions juridiques et politiques pendant la période 2021-2022 5](#_Toc103761415)

[1. AG/RES. 2959 (XLVI-O/20) DROIT INTERNATIONAL 5](#_Toc103761416)

[2. AG/RES. 2970 (LI-O/21) PROMOTION DE LA SÉCURITÉ CONTINENTALE : UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE 5](#_Toc103761417)

[3. AG/RES. 2974 (LI-O/21) DROIT INTERNATIONAL 5](#_Toc103761418)

[4. AG/RES. 2975 (LI-O/21) RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE 6](#_Toc103761419)

[5. AG/RES. 2976 (LI-O/21) PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE 7](#_Toc103761420)

[IX. Observations et recommandations sur les rapports annuels des organes, organismes et entités de l’OEA 11](#_Toc103761421)

[1. Comité juridique interaméricain (CJI) 11](#_Toc103761422)

[2. Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH) 11](#_Toc103761423)

[3. Cour interaméricaine des droits de l’homme 11](#_Toc103761424)

[4. Centre d’études de la justice des Amériques (CEJA) 11](#_Toc103761425)

[X. Calendrier des réunions de la Commission des questions juridiques et politiques pour la période 2021-2022 12](#_Toc103761426)

PLAN DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES

POUR LA PÉRIODE 2021-2022

(Adopté par la CAJP à sa réunion ordinaire du 10 février 2022)

# Établissement et membres du bureau

 Lors de sa séance ordinaire du 15 décembre 2021, le Conseil permanent a constitué la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP) pour la période 2021-2022 et a élu l'Ambassadrice María del Carmen Roquebert, Représentante permanente du Panama près l'OEA, à la présidence de ladite commission, conformément aux dispositions de l'article 28 du Règlement du Conseil permanent.

Par la suite, lors de la séance ordinaire de la CAJP qui s'est tenue le 10 février 2022, le Premier Secrétaire Carlos Fernandes, Représentant suppléant du Brésil près l'OEA, a été élu Vice-président de la CAJP pour la période 2021-2022.

# Mandats

En vertu des articles 17 et 18 du Règlement du Conseil permanent, la CAJP exerce les attributions suivantes :

1. Étudier les sujets liés aux questions juridiques et politiques qui lui sont confiés par le Conseil permanent.
2. Examiner les rapports du Comité juridique interaméricain, de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et de la Cour interaméricaine des droits de l’homme visés à l’article 91 *f* de la Charte. Par ailleurs, elle soumet au Conseil permanent les rapports de ces organes, assortis d’observations et de recommandations ainsi que les projets de résolution s’y rapportant.

En outre, en vertu de l’article 30 du Règlement du Conseil permanent, à sa séance ordinaire du 15 décembre 2021, le Conseil permanent a adopté la « Répartition des mandats émanés de la cinquantième-et-unième session ordinaire de l’Assemblée générale et d’autres sessions antérieures » (document [CP/doc.5750/21](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_21/CP45364F05.docx) rev. 1 ) et a chargé la CAJP de donner suite aux mandats contenus dans les résolutions ci-après durant la période 2021-2022 :

1. AG/RES. 2970 (LI-O/21) Promotion de la sécurité continentale : Une approche multidimensionnelle (paragraphe 37)

2. AG/RES. 2974 (LI-O/21) Droit international (sauf section i., paragraphe 1)

3. AG/RES. 2975 (LI-O/21) Renforcement de la démocratie (sauf section iii., paragraphe 4 ; section vi., paragraphe 4)

4. AG/RES. 2976 (LI-O/21) Promotion et protection des droits de la personne (sauf section xvi., paragraphe 6)

5. Observations et recommandations sur les rapports annuels des organes, organismes et entités de l'Organisation (Article 91 *f* de la Charte de l'Organisation des États Américains) :

1. Comité juridique interaméricain (CJI)
2. Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH)
3. Cour interaméricaine des droits de l'homme (Cour IDH)
4. Centre d'études de la justice des Amériques (CEJA)

En vue d'assurer un suivi adéquat de la mise en œuvre des mandats qui lui ont été confiés, la CAJP a approuvé son plan de travail et son calendrier de réunions (CP/CAJP-xx/22 ), lors de sa réunion ordinaire du xx xxxx 2022.

# Suivi des thèmes faisant l’objet de mandat

Afin de faciliter le déroulement des travaux de la Commission au cours de la période 2021-2022, la présidence propose les outils de gestion suivants comme parties intégrantes du plan de travail :

* Plan de travail : Thèmes et mandats issus de la cinquantième-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale et d'autres sessions antérieures devant être examinés par la CAJP
* Calendrier des réunions de la CAJP pour la période 2021-2022

Le calendrier des réunions précise les thèmes qui seront abordés lors de chacune des réunions prévues. Le projet d'ordre du jour de chaque réunion est préparé par la présidence, qui tient compte des suggestions éventuelles des délégations, en cherchant toujours à utiliser au mieux les ressources et le temps disponibles.

Si nécessaire, la présidence demande aux différents secteurs techniques responsables des questions d'envoyer au Secrétariat de la CAJP, en préparation de leurs exposés, et pour que ceux-ci soient disponibles, les documents présentant le contexte, l'état actuel ou les plans à venir concernant les points que doit examiner la CAJP, à des fins de publication avant les réunions respectives, afin d'enrichir le dialogue.

# Événements spéciaux

Le CAJP dispose des mandats pour organiser les événements spéciaux suivants en 2022 :[[2]](#footnote-2)/

* + 1. Dixième réunion extraordinaire de la CAJP sur les bonnes pratiques destinées à garantir l’accès à la justice pour les femmes en situation de vulnérabilité en défense de leurs droits humains qu’effectue chaque institution de défense publique officielle de la région
			- * Date : 31 mars 2022
		2. Réunion de réflexion collective sur les principes de droit international sur lesquels est fondé le système interaméricain, en tant que cadre normatif qui régit les travaux de l’Organisation des États Américains (OEA) ainsi que les relations entre les États membres
			- * Date : 7 avril 2022
		3. Réunion extraordinaire destinée à partager les leçons apprises et à échanger les bonnes pratiques sur le pouvoir de l'inclusion et les avantages de la diversité
			- * Date : 28 avril 2022
		4. Réunion de suivi destinée à recueillir les contributions des États membres visant à contrecarrer l’intolérance et la discrimination dans la région
			- * Date : 19 mai 2022
		5. Réunion de réflexion collective sur le renforcement du régime des responsabilités dans l’utilisation des technologies de l’information et des communications
			- * Date : 2 juin 2022
		6. Réunion technique de travail pour discuter de mesures qui pourraient renforcer la coopération avec la Cour pénale internationale
			- * Date : 16 juin 2022
		7. Réunion extraordinaire pour discuter de stratégies qui permettront à l’Organisation de reprendre ses activités en matière de codification et de développement progressif du droit international privé
			- * Date : 14 juillet 2022
		8. Réunion extraordinaire sur les leçons apprises et pour échanger de bonnes pratiques en matière de droit à la liberté de conscience et de religion ou de croyance
			- * Date : 4 août 2022
		9. **Réunion extraordinaire pour partager des leçons apprises ainsi que de bonnes pratiques en matière de droits à la liberté de réunion et d’association**
			- * **Date : 11 août 2022**

L'on trouvera ci-après la méthodologie pour la préparation des événements spéciaux :

1. Les dates des événements spéciaux feront partie du calendrier des réunions de la CAJP et seront établies à l’avance par cette Commission.
2. Les délégations qui souhaitent faire des suggestions sur les projets d'ordre du jour des événements spéciaux doivent les envoyer au Secrétariat de la CAJP, et l’examen et l’approbation de ces suggestions seront réalisés par la Commission au moins 45 jours avant la date de l’événement.
	1. Les délégations sont invitées à se consulter et à solliciter le soutien du secteur technique responsable du thème de l'événement spécial.
	2. Nous vous serions reconnaissants d'inclure dans vos propositions des suggestions tant sur les points à aborder lors de chaque événement que sur les intervenants à inviter, étant entendu que la CAJP ne sera pas responsable de la couverture des frais encourus pour la participation de ces intervenants aux événements.
	3. Le Secrétariat inclura les suggestions reçues des délégations relativement aux projets d’ordre du jour, lesquels seront diffusés avant les réunions ordinaires mentionnées.
	4. À partir des projets d’ordre du jour qui seront publiés ainsi que des suggestions et observations reçues, la CAJP approuvera, sous le leadership et avec l’animation de la présidence, lesdits ordres du jour et mettra en marche les préparatifs nécessaires à la réalisation des événements spéciaux.
3. L'examen des projets d’ordre du jour de chaque événement spécial sera programmé dans le cadre des réunions ordinaires de la CAJP.

# Négociation des projets de résolution globaux

En préparation de la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA, la CAJP élaborera et négociera ses projets de résolutions globales, qui comporteront plusieurs sections, lesquelles seront toutes présentées par les délégations des États membres, que nous exhortons à mener des consultations informelles sur les sections respectives qu'elles proposent.

# Budget pour la période 2020-2021

L'Assemblée générale, par la résolution AG/RES. 2971 (LI-O/21) « Programme-budget 2022 de l'Organisation », a approuvé l'affectation de 100 000 USD (cent mille dollars) au financement des réunions de la CAJP qui se tiendront en 2022.

# Champ d'application

Le présent plan de travail et calendrier des réunions servira de cadre général aux travaux de la CAJP pendant la période 2021-2022. Le texte de ce document n’est pas définitif et il sera possible d'y incorporer les modifications et mises à jour nécessaires à l'accomplissement des tâches assignées et à l'obtention de résultats complets et optimaux.

 La présidence se félicite des suggestions des États membres et, par avance, du soutien des délégations dans l'accomplissement des responsabilités confiées par l'Assemblée générale et le Conseil permanent à la CAJP.

Ambassadrice María del Carmen Roquebert

Représentante permanente du Panama près l'OEA

Présidente de la Commission des questions juridiques et politiques

# Plan de travail - Mandats issus de la cinquantième-et-unième session ordinaire de l'Assemblée générale et d'autres sessions antérieures devant être examinés par la Commission des questions juridiques et politiques pendant la période 2021-2022

## AG/RES. 2959 (XLVI-O/20) DROIT INTERNATIONAL

* + 1. Programme interaméricain de développement du droit international

5. De charger la CAJP de tenir une réunion avant la cinquante-deuxième session ordinaire de l’Assemblée générale pour une réflexion collective sur les principes de droit international sur lesquels repose le système interaméricain, en tant que cadre normatif qui régit le travail de l’Organisation des États Américains (OEA) et les relations entre les États membres, et de charger le Département du droit international d’élaborer ensuite un rapport sur ses principales conclusions, lequel sera présenté au Comité juridique interaméricain (CJI).

6. De charger la CAJP de réaliser, avant la cinquante-deuxième session ordinaire de l’Assemblée générale, une réunion qui sera consacrée à une réflexion collective sur le renforcement du régime de responsabilités dans l’utilisation des technologies de l’information et des communications (TIC) et de charger le Département du droit international d’élaborer par la suite un rapport énonçant ses principaux résultats aux fins de présentation au CJI.

## AG/RES. 2970 (LI-O/21) PROMOTION DE LA SÉCURITÉ CONTINENTALE : UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE

f. Améliorer la coordination pour le renforcement de la sécurité publique dans les Amériques

37. De demander au Conseil permanent d’envisager de convoquer une réunion mixte de la MISPA et de la REMJA, compte tenu de l'importance d'aborder conjointement diverses questions dans le cadre des deux processus, et de demander à la CSH et à la Commission des questions juridiques et politiques des sujets possibles comme points de l'ordre du jour de ladite réunion mixte.

## AG/RES. 2974 (LI-O/21) DROIT INTERNATIONAL

1. Programme interaméricain de développement du droit international

ii. Droit international privé

1. De demander à la Commission des questions juridiques et politiques de tenir une nouvelle réunion extraordinaire pour discuter des stratégies permettant à l'Organisation de reprendre ses activités dans le domaine de la codification et du développement progressif du droit international privé. À cette fin, de demander au Département du droit international de préparer à l'avance un document contenant l'état actuel de l'acquis juridique interaméricain dans ce domaine et des propositions d'actions possibles pour faire avancer les stratégies susmentionnées, en consultation avec les États membres.

iii. Comité juridique interaméricain

iv. Centre d’études de la justice des Amériques

v. Droit international dans le cyberespace

vi. Promotion de la Cour pénale internationale

6. D’exprimer sa satisfaction quant à la coopération entre l’Organisation des États Américains et la Cour pénale internationale en matière de droit pénal international, d’inviter instamment le Secrétariat général à continuer de renforcer cette coopération dans le domaine de ses compétences et de demander au Conseil permanent de tenir au second semestre 2022, dans le cadre de la Commission des questions juridiques et politiques, une réunion technique de travail au cours de laquelle les États membres tiendront des discussions portant sur les mesures appelées à renforcer la coopération avec la Cour pénale internationale, en particulier dans le cadre du mécanisme d’examen pour l’évaluation des recommandations énoncées dans le Rapport final du Groupe d'experts indépendants chargé de l’examen de la Cour pénale internationale et du Système du Statut de Rome. D’arrêter que la Cour pénale internationale, des organisations et des institutions internationales, des entités universitaires, des autorités nationaleset la société civile seront invitées à coopérer et à participer à cette réunion de travail.

## AG/RES. 2975 (LI-O/21) RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE

* + 1. Protection du consommateur dans les Amériques

ii. Droits de l’enfant et de l’adolescent

iii. Suivi de la Charte démocratique interaméricaine

iv. Coopération technique et missions d’observation des élections

v. Renforcement du cadastre et du registre foncier dans les Amériques face à la COVID-19 (2021)

vi. Réunion des ministres de la justice des Amériques

vii. Suivi de la Convention interaméricaine contre la corruption et du Programme interaméricain de coopération pour la lutte contre la corruption

viii. Programme interaméricain des facilitateurs judiciaires

ix. Renforcement et innovation de la gestion publique dans les Amériques

x. Gouvernement ouvert, numérique, inclusif et transparent

## AG/RES. 2976 (LI-O/21) PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE

i. La défense publique officielle et autonome, garantie d'accès à la justice pour les femmes en situation de vulnérabilité

Section Suivi et rapports) : De demander au Conseil permanent de charger la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP) d'inclure dans son plan de travail avant la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale le thème suivant de la présente résolution, afin de promouvoir l'échange de données d'expériences et de bonnes pratiques : La défense publique officielle et autonome, garantie d'accès à la justice pour les femmes en situation de vulnérabilité ». Tenue d’une dixième réunion extraordinaire de la CAJP sur les bonnes pratiques destinées à garantir l’accès à la justice pour les femmes en situation de vulnérabilité en défense de leurs droits humains qu’effectue chaque institution de défense publique officielle de la région au cours du premier trimestre de 2022, avec la présence des États membres et de leurs institutions publiques officielles d’assistance juridique respectives, d’experts du secteur universitaire et de la société civile, ainsi que des organisations internationales. La participation des membres de l’AIDEFdoit êtregarantie par cette institutionmême.

ii. Femmes et hommes défenseurs des droits de la personne

iii. Droits de l’enfant et de l’adolescent

4. De charger le Secrétariat général, en consultation avec les États membres et en collaboration avec l’INN et d'autres organes pertinents de l'OEA, de soumettre à l'Assemblée générale, lors de sa cinquante-deuxième session ordinaire, par l’intermédiaire de la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP), un diagnostic continental sur la prévention, l'éradication et la sanction de la maltraitance et de toutes les formes de violence à l'égard des enfants et des adolescents et qui, sur la base de l’évaluation nationale effectuée par les États à partir des différents apports, y compris le rapport élaboré par l’IIN, conformément à la résolution AG/RES. 2961 (L-O/20), entre autres aspects, permettra d'examiner la pertinence de l'adoption de mesures ultérieures, lesquelles pourraient inclure un éventuel instrument interaméricain en la matière, avec les ressources existantes.

iv. Renforcement du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre du Protocole de San Salvador

v. Droits humains des personnes âgées

vi. Élimination de l’apatridie dans les Amériques

vii. Situation des personnes d'ascendance africaine dans les Amériques et racisme

viii. Promotion de la Convention interaméricaine contre le racisme, la discrimination raciale et les formes connexes d’intolérance et de la lutte contre toutes les formes de discrimination

1. De demander à la CAJP d’organiser, dans les limites des ressources disponibles, une réunion de suivi visant à recueillir les apports des États membres pour lutter contre l'intolérance et la discrimination dans la région.

ix. Protection des droits de la personne face à la pandémie de COVID-19

x. Droits des personnes privées de liberté

xi. Protection des demandeurs de la reconnaissance du statut de réfugié et des réfugiés dans les Amériques

xii. Renforcement de la Commission interaméricaine des femmes en vue de la promotion de la parité hommes-femmes et des droits des femmes

xiii. Renforcement du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention de Belém do Pará (MESECVI)

xiv. Programme d’action de la Décennie des Amériques pour les droits et la dignité des personnes handicapées 2016-2026 et soutien au Comité pour l’élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées

xv. Droits de la personne et environnement

xvi. Droits de la personne et prévention de la discrimination et de la violence contre les personnes LGBTI

xvii. Observations et recommandations relatives aux rapports annuels 2020 de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme

xviii. Renforcement du suivi des recommandations issues de la Commission interaméricaine des droits de l'homme

xix. Suivi de la mise en œuvre de la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones et du Plan d’action relatif à la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones (2017-2021)

1. De demander instamment aux États membres, au Secrétariat général et aux institutions de l’OEA de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones, du Plan d’action relatif à la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones (2017-2021) et de la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032).

4. De reconduire le Plan d'action relatif à la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones (2017-2021) pour une période supplémentaire (2022-2026) afin d'en assurer le suivi et la conformité, compte tenu des obstacles imposés par la pandémie de COVID-19.

xx. Enregistrement universel de l’état civil et droit à l’identité

xxi. Le pouvoir de l’inclusion et les avantages de la diversité

3. D’inviter instamment les États membres à poursuivre leurs efforts pour édifier des sociétés plus inclusives en :

b) soutenant une culture d’inclusion qui favorise des initiatives de la société civile qui visent à aplanir les différences, privilégient la compréhension mutuelle et encouragent un plus grand respect de la diversité des origines, des perspectives et des identités.

5. De demander à la Commission des questions juridiques et politiques d’organiser, dans les limites des ressources existantes et en coordination avec le Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité, une réunion extraordinaire qui permettra aux États membres de tenir des échanges sur les leçons apprises et les bonnes pratiques en vue d’atteindre les objectifs de la présente résolution, en accordant une attention particulière aux aspects énoncés sous le point 3.b., et de présenter les résultats de ladite réunion au Conseil permanent avant la tenue de la cinquante-deuxième session ordinaire de l’Assemblée générale.

xxii. Promotion des droits à la liberté d’expression, de réunion pacifique et d’association dans les Amériques

2. De demander à la CAJP de tenir une réunion extraordinaire, dans la limite des ressources disponibles, avant l'Assemblée générale de l’OEA en 2022 dans le but de tenir des échanges sur les enseignements tirés et les pratiques optimales entre les États membres en matière de droits à la liberté de réunion et d’association.

xxiii. Droit à la liberté de conscience et de religion ou de croyance

1. De demander au Secrétariat général de continuer d’assurer le suivi des mandats contenus dans les résolutions AG/RES. 2941 (XLIX-O/19) et AG/RES. 2961 (L-O/20), d’organiser un dialogue régional sur le droit à la liberté de conscience et de religion ou de croyance, idéalement dans le cadre de de la Journée internationale de la liberté religieuse qui est célébrée le 27 octobre, avec les apports des États membres, de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et d’autres acteurs religieux et de la société civile, afin de débattre des pratiques optimales, y compris la protection des lieux de culte ; et de demander à la CAJP d’organiser, dans la limite des ressources existantes, une réunion extraordinaire au cours de laquelle les États membres pourront continuer à discuter des enseignements tirés et à échanger les bonnes pratiques, et de présenter les résultats de cette réunion au Conseil permanent avant la prochaine session ordinaire de l’Assemblée générale.

|  |
| --- |
| AG/RES. 2891 (XLVI-O/16) « Plan d'action de la Décennie des personnes d’ascendance africaine dans les Amériques (2016-2025) » |
|  **Plan d’action de la Décennie des personnes d’ascendance africaine dans les Amériques (2016-2025)** | **Mandat** |
| 1. Mise en œuvre et suivi du plan
 | **Paragraphe 3**: Le Secrétariat général fera rapport sur les progrès réalisés à l'Organisation tous les deux ans lors d'une réunion extraordinaire de la Commission des questions juridiques et politiques du Conseil permanent de l'OEA. |

|  |
| --- |
| AG/RES. 2913 (XLVII-O/17) « Plan d'action relatif à la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones (2017-2021) » |
|  **Plan d'action relatif à la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones (2017-2021)** | **Mandat** |
| 1. Échanges de pratiques optimales et de données d'expériences.
 | **Paragraphe 5(2) (a)**: Réaliser une réunion extraordinaire annuelle de la Commission des questions juridiques et politiques à laquelle participeront des fonctionnaires des institutions nationales et infranationales chargées des questions relatives aux peuples autochtones, ouverte à la participation de représentants des peuples autochtones, pour y tenir des échanges d’information sur les avancées réalisées, les expériences acquises et les enseignements tirés ainsi que les défis rencontrés dans la mise en œuvre de la DADIN. |

# Observations et recommandations sur les rapports annuels des organes, organismes et entités de l’OEA[[3]](#footnote-3)

## Comité juridique interaméricain (CJI)

* Date prévue pour la présentation du rapport annuel : 23 juin 2022
* Document [CP/doc.5760/22](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_22/CP45589S03.docx) : **RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ JURIDIQUE INTERAMÉRICAIN ADRESSÉ À LA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

## Commission interaméricaine des droits de l’homme (CIDH)

* Date prévue pour la présentation du rapport annuel : 16 juin 2022
* Document [**CP/doc. 5779/22 rev. 1**](https://scm.oas.org/doc_public/spanish/hist_22/cp45991s03.docx) : **RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION INTERAMÉRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ADRESSÉ À LA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

## Cour interaméricaine des droits de l’homme

* Date prévue pour la présentation du rapport annuel : 30 juin 2022
* Document [CP/doc.5786/22](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_22/CP45985S03.docx) : **RAPPORT ANNUEL DE LA COUR INTERAMÉRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ADRESSÉ À LA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

## Centre d’études de la justice des Amériques (CEJA)

* Date de la présentation du rapport annuel : 12 mai 2022
* Document [CP/doc.5770/22](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_22/CP45762S03.docx) : **RAPPORT ANNUEL 2021 DU CENTRE D’ÉTUDES DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES ADRESSÉ À LA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

# Calendrier des réunions de la Commission des questions juridiques et politiques pour la période 2021-2022

|  |
| --- |
| **FÉVRIER 2022** |
| **Numéro et date des réunions** | **Thème à examiner lors de la réunion** |
| 1. **Jeudi**

10 février 202214 h 30 – 17 h 30virtuel | 1. Allocution d’ouverture de la Présidente de la CAJP, l’Ambassadrice María del Carmen Roquebert, Représentante permanente du Panama près l’OEA
2. Élection de la vice-présidence de la CAJP
3. Examen et approbation du projet de plan de travail et de calendrier d'activités de la CAJP pour la période 2021-2022
4. Préparation des événements spéciaux de la CAJP
5. Dixième réunion extraordinaire de la CAJP sur les bonnes pratiques destinées à garantir l’accès à la justice pour les femmes en situation de vulnérabilité en défense de leurs droits humains qu’effectue chaque institution de défense publique officielle de la région
* Projet d'ordre du jour de la réunion :  [CP/CAJP-3631/22 rev. 2](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3631&lang=f)
1. Réunion technique de travail consacrée au débat sur les mesures susceptibles de renforcer la coopération avec la Cour pénale internationale
* Ordre du jour de la réunion :  [CP/CAJP-3632/22 rev. 2](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3632&lang=f)
1. Autres questions
 |

|  |
| --- |
| **MARS 2022** |
| 1. **Jeudi**

24 mars 202214 h 30 – 17 h 30virtuel | 1. Préparation des événements spéciaux de la CAJP
2. Réunion extraordinaire destinée à partager les leçons apprises et à échanger les bonnes pratiques sur le pouvoir de l'inclusion et les avantages de la diversité
* Projet d'ordre du jour de la réunion : CP/CAJP-3639/22
1. Réunion de réflexion collective sur les principes de droit international sur lesquels est fondé le système interaméricain, en tant que cadre normatif qui régit les travaux de l’Organisation des États Américains (OEA) ainsi que les relations entre les États membres
* Projet d'ordre du jour de la réunion :  [CP/CAJP-3640/22](http://scm.oas.org/doc_public/french/HIST_22/CP45673f07.docx)
1. Suivi de la mise en œuvre des mandats de l'Assemblée générale
* Protection des demandeurs de la reconnaissance du statut de réfugié et des réfugiés dans les Amériques
* Élimination de l’apatridie dans les Amériques
* Protection des droits de la personne face à la pandémie de COVID-19
* Droits des personnes privées de liberté
* Femmes et hommes défenseurs des droits de la personne
1. Autres questions
 |
| 1. **Jeudi**

31 mars 202214 h 30 – 17 h 30virtuel | Événement spécial de la CAJP no 1Dixième réunion extraordinaire de la CAJP sur les bonnes pratiques destinées à garantir l’accès à la justice pour les femmes en situation de vulnérabilité en défense de leurs droits humains qu’effectue chaque institution de défense publique officielle de la régionOrdre du jour de la réunion :  [CP/CAJP-3631/22 rev. 9](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3631&lang=f) |

|  |
| --- |
| **AVRIL 2022** |
| 1. **Jeudi**

7 avril 202214 h 30 – 17 h 30virtuel | Événement spécial de la CAJP no 2Réunion de réflexion collective sur les principes de droit international sur lesquels est fondé le système interaméricain, en tant que cadre normatif qui régit les travaux de l’Organisation des États Américains (OEA) ainsi que les relations entre les États membres Ordre du jour de la réunion : [CP/CAJP-3643/22 rev. 2](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3643&lang=p) |
| 1. **Jeudi**

28 avril 202214 h 30 - 17 h 30virtuel | Événement spécial de la CAJP no 3Réunion extraordinaire destinée à partager les leçons apprises et à échanger les bonnes pratiques sur le pouvoir de l'inclusion et les avantages de la diversité Ordre du jour de la réunion :  [CP/CAJP-3644/22 rev. 1](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3644&lang=p) |

|  |
| --- |
| **MAI 2022** |
| 1. **Jeudi**

12 mai 202214 h 30 – 17 h 30virtuel | 1. Présentation du rapport annuel du CEJA adressé à la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale
* Document : [**CP/doc.5770/22**](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_22/CP45762S03.docx)
1. Préparation des événements spéciaux de la CAJP
2. Réunion de suivi visant à recueillir les apports des États membres pour lutter contre l'intolérance et la discrimination dans la région
* 19 mai 2022
* Document de réflexion et projet d’ordre du jour : [CP/CAJP-3648/22](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3648&lang=f)
1. Réunion de réflexion collective sur le renforcement des régimes de responsabilités dans l’usage des technologies de l’information et des communications
* 2 juin 2022
* Document de réflexion et projet d’ordre du jour : [CP/CAJP-3651/22](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3651&lang=f)
1. Suivi des mandats de l'Assemblée générale
* Renforcement et innovation de la gestion publique dans les Amériques
* Gouvernement ouvert, numérique, inclusif et transparent
* Renforcement du cadastre et du registre foncier dans les Amériques face à la COVID-19 (2021)
* Enregistrement universel de l’état civil et droit à l’identité
* Renforcement du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre du Protocole de San Salvador
1. Autres questions
 |
| 1. **Jeudi**

19 mai 202214 h 30 – 17 h 30virtuel | Événement spécial de la CAJP no 4 Réunion de suivi visant à recueillir les apports des États membres pour lutter contre l'intolérance et la discrimination dans la régionOrdre du jour : [CP/CAJP-3657/22](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3657&lang=f)  |

|  |
| --- |
| **JUIN 2022** |
| 1. **Jeudi**

2 juin 202214 h 30 – 17 h 30virtuel | Événement spécial de la CAJP no 5Réunion de réflexion collective sur le renforcement des régimes de responsabilités dans l’usage des technologies de l’information et des communications Ordre du jour : [CP/CAJP-3658/22 rev.3](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3658&lang=f) |
| 1. **Jeudi**

**16 juin 2022****10 h 00 – 13 h 00****virtuel** | 1. Présentation du rapport annuel de la CIDH adressé à la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale
* Document : [CP/doc.5779/22 rev. 1](https://scm.oas.org/doc_public/spanish/hist_22/cp45991s03.docx)
1. Préparation des événements spéciaux de la CAJP
2. Autres questions
 |
| 1. **Jeudi**

16 juin 202214 h 30 – 17 h 30virtuel | Événement spécial de la CAJP no 6Réunion technique de travail consacrée au débat sur les mesures susceptibles de renforcer la coopération avec la Cour pénale internationaleOrdre du jour : [**CP/CAJP-3632/22 rev. 5**](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3632&lang=f) |
| 1. **Jeudi**

23 juin 202214 h 30 – 17 h 30virtuel | 1. Présentation du rapport annuel du Comité juridique interaméricain à la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale
* Document [CP/doc.5760/22:](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_22/CP45589S03.docx)
1. Suivi de la mise en œuvre des mandats de l'Assemblée générale
* Réunion des ministres de la justice des Amériques
* Suivi de la Convention interaméricaine contre la corruption et du Programme interaméricain de coopération pour la lutte contre la corruption
1. Préparation des événements spéciaux de la CAJP
2. Autres questions
 |
| 1. **Jeudi**

30 juin 202214 h 30 – 17 h 30virtuel | 1. Présentation du rapport annuel de la Cour interaméricaine des droits de l'homme à la cinquante-deuxième session ordinaire de l’Assemblée générale* Document : [**CP/doc.5786/22**](http://scm.oas.org/doc_public/english/HIST_22/CP45985e03.docx)
	+ - 1. Suivi de la mise en œuvre des mandats de l'Assemblée générale
* Droits de l’enfant et de l’adolescent
* Droits de la personne et prévention de la discrimination et de la violence contre les personnes LGBTI
* Programme d’action de la Décennie des Amériques pour les droits et la dignité des personnes handicapées 2016-2026 et soutien au Comité pour l’élimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées
* Protection du consommateur dans les Amériques
1. Présentation et examen de la proposition de méthodologie pour la présentation et la négociation des projets de résolution de la Commission des questions juridiques et politiques destinées à la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale
2. Préparation des événements spéciaux de la CAJP
* Réunion extraordinaire pour partager des leçons apprises ainsi que de bonnes pratiques en matière de droit à la liberté de conscience et de religion ou de croyance
* 4 août 2022
* Document de réflexion et projet d’ordre du jour : [CP/CAJP-3672/22](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3672&lang=f)
1. Autres questions
 |

|  |
| --- |
| **JUILLET 2022** |
| 1. **Jeudi**

14 juillet 202214 h 30 – 17 h 30virtuel | Événement spécial de la CAJP no 7Réunion extraordinaire pour discuter de stratégies afin que l’Organisation reprenne ses activités en matière de codification et de développement progressif du droit international privé Projet d’ordre du jour : [CP/CAJP-3668/22](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3668&lang=f) |
| 1. **Jeudi**

28 juillet 202214 h 30 – 17 h 30virtuel | 1. Suivi de la mise en œuvre des mandats de l'Assemblée générale
* Suivi de la Charte démocratique interaméricaine
* Programme interaméricain des facilitateurs judiciaires
* Coopération technique et missions d’observation des élections
* Droits humains des personnes âgées
* Situation des personnes d’ascendance africaine dans le continent et racisme
* Suivi de la mise en œuvre de la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones et du Plan d’action relatif à la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones (2017-2021)
* Renforcement de la Commission interaméricaine des femmes en vue de la promotion de l’égalité entre les genres et des droits des femmes
* Renforcement du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention de Belém do Pará (MESECVI)
1. Préparation des événements spéciaux de la CAJP
	* + Réunion extraordinaire pour partager des leçons apprises ainsi que de bonnes pratiques en matière de droits à la liberté de réunion et d’association (11 août)
* 11 août 2022
* Document de réflexion et projet d’ordre du jour :[CP/CAJP-3680/22](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3680&lang=f)
1. Préparation du processus de négociation des projets de résolution globale destinés à l’Assemblée générale lors de sa cinquante-deuxième session ordinaire
* Approbation de la proposition de méthodologie pour la présentation et la négociation des projets de résolution de la Commission des questions juridiques et politiques destinées à la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale [CP/CAJP-3676/22](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3676&lang=f)
1. Autres questions
 |

|  |
| --- |
| **AOÛT 2022** |
| 1. **Jeudi**

4 août 202214 h 30 – 17 h 30virtuel | Événement spécial de la CAJP no 8Réunion extraordinaire pour partager des leçons apprises ainsi que de bonnes pratiques en matière de droit à la liberté de conscience et de religion ou de croyance Ordre du jour : [CP/CAJP-3677/22](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3677&lang=f)Achèvement de la phase de suivi de la mise en œuvre des mandats de l'Assemblée générale attribués à la CAJP |
| 1. **Jeudi**

11 août 202214 h 30 – 17 h 30virtuel | Événement spécial de la CAJP no 9Réunion extraordinaire pour partager des leçons apprises ainsi que de bonnes pratiques en matière de droits à la liberté de réunion et d’association Ordre du jour : [CP/CAJP-3684/22](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CP/CAJP&classNum=3684&lang=f) |
| 12 août 2022 | Date limite de soumission par les délégations des États membres à la Présidence et au Secrétariat de la CAJP des textes qu'elles proposent d'incorporer aux projets de résolution globale |
| 19-26 août 2022 | Publication de la première version des projets de résolution globale (recueil)  |
|  |
| **SEPTEMBRE 2022** |
| 1. **Jeudi**

1er septembre 202214 h 30 – 17 h 30virtuel | Début de la phase d'examen des projets de résolution pour la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale |
| 1. **Jeudi**

8 septembre 202214 h 30 – 17 h 30virtuel | Examen des projets de résolution destinés à la cinquante-deuxième session ordinaire de l’Assemblée générale |
| 1. **Jeudi**

15 septembre 202214 h 30 – 17 h 30**Réunion informelle de négociation**virtuel | Examen des projets de résolution destinés à la cinquante-deuxième session ordinaire de l’Assemblée générale |
| 1. **Mardi**

20 septembre 202214 h 30 – 17 h 30**Réunion informelle de négociation**virtuel | Examen des projets de résolution destinés à la cinquante-deuxième session ordinaire de l’Assemblée générale |
| 1. **Jeudi**

22 septembre 202214 h 30 – 17 h 30**Réunion informelle de négociation**virtuel | Examen des projets de résolution destinés à la cinquante-deuxième session ordinaire de l’Assemblée générale |
| 1. **Mardi**

27 septembre 202214 h 30 – 17 h 30**Réunion informelle de négociation**virtuel | Examen des projets de résolution destinés à la cinquante-deuxième session ordinaire de l’Assemblée générale |
| 1. **Jeudi**

29 septembre 202214 h 30 – 17 h 30virtuel | Fin de l’examen des projets de résolution globale destinés au Conseil permanent aux fins d’acheminement à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-deuxième session ordinaire |



CP46708F04

1. . La révision 9 porte sur des changements dans le calendrier des réunions, marqués en gras. [↑](#footnote-ref-1)
2. . Liste par ordre chronologique [↑](#footnote-ref-2)
3. . Article 91 *f* de la Charte de l'OEA. [↑](#footnote-ref-3)